

**RAPPORT N° 94/7-29**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE  
A BONS DE COMMANDE POUR DIVERS TRAVAUX  
DE GENIE CIVIL NECESSAIRES A L'AMELIORATION  
DE LA CIRCULATION ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

La Commune est souvent amenée à réaliser divers travaux de génie civil sur l'ensemble du réseau de voirie communale, afin d'améliorer ponctuellement les conditions de circulation et la sécurité routière des usagers. La plupart de ces travaux sont d'un montant trop peu important pour être individualisés. Le recours aux procédures habituelles de consultation d'entreprises pour chaque petite opération s'avère, par ailleurs, assez lourd et engendre des délais contraignants.

Pour toutes ces raisons, la passation d'un marché à bons de commande, après appel d'offres, me paraît être la plus adaptée à ce type de travaux.

C'est pourquoi, je vous demande :

- 1°) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 273 et 296 du Code des Marchés Publics),
  - marché à bons de commande sur la base d'un bordereau de prix unitaires,
  - durée initiale de l'année civile 1995, reconductible jusqu'au 31 décembre 1997,
  - enveloppe budgétaire pour un montant minimal de 500 000 F TTC et maximal de 750 000 F TTC –les crédits seront inscrits au BP 1995, au Chapitre 901.125 / Article 233.088- ;
- 2°) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

**RAPPORT N° 94/7-29  
au Conseil Municipal**

- 3°) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un marché à bons de commande avec l'entreprise retenue par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- 4°) d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND**



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 94/7-29  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 9 novembre 1994**

**OBJET**

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ  
A BONS DE COMMANDE POUR DIVERS TRAVAUX  
DE GENIE CIVIL NECESSAIRES A L'AMELIORATION  
DE LA CIRCULATION ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/7-29 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Transport et Circulation, Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché à bons de commande pour divers travaux de génie civil nécessaires à l'amélioration de la circulation et de la sécurité routière.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert et à passer le marché de travaux avec l'entreprise désignée par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié avec l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

**DELIBERATION N° 94/7-29**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mercredi 9 novembre 1994**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le ou les marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 16 NOV. 1994

**Pour le Maire absent**  
**Le Premier Adjoint**  
**Alain ARMAND**

